



Programme de la ronde « Barcelonnette 04 »
Quatrième étape du Championnat de France



Place de la Mairie
Place Vallée de Bravo
Barcelonnette
Alpes de Haute Provence
44°23'10.76-N,
06°39'01.22-E

Contacts :
Christophe : 0032 475 750398
Marylise : 0032 475 893703

Du Vendredi 11/05 au Dimanche 13/05/2018

Vendredi 11/05/2018

A partir de 16 heures :

Accueil des participants et inscriptions à la salle du Marché Couvert à Barcelonnette,
Place Aimé Gasier
Installation dans l'espace réservé au camping « Le Rioclar à Méolan Revel, D900 »
(pour ceux qui le désirent).

19h30' à 2 heures : (supplément sur réservation)

Restauration à la salle des Sports, 13 Allée des Dames à Barcelonnette pour le prix de 25€
par personne.

Au menu :
- Salade du Champsaur (Tourtons et ravioles
du Champsaurs, salade, tomate et jambon cru)
- Blanquette de veau et ses frites maison
- Fromage
- Tarte fine au choix (pomme ou abricot)

Soirée animée avec la remise des prix de notre Randonnée de l'Amitié !

Navettes prévues **pour le camping** 18h30 à 1 heures

1h30' : Fermeture de la salle.

Samedi 12/05/2018

De 8h30' à 10 heures : Petit déjeuner (pain, croissant, beurre, confiture, café, thé, cacao, Jus d'orange) au prix de 5€.

A la salle du Marché Couvert à Barcelonnette, Place Aimé Gassier.

De 10h à 19h00 : Inscriptions.

14 heures : Départ pour la ballade avec visite pour une découverte de la région.

Nous vous proposons le musée du Barrage de Serre-Ponçon = 12,50€ par personne en groupe de 20 personnes, ou la distillerie de Méolan (visite gratuite) à réserver sur le bulletin d'inscription.

A partir de 11h30' : Possibilité de petites restaurations à la salle du Marché Couvert (Croque monsieur, potage, tartes, sandwiches,) Prix démocratiques !

19h30' : Souper pour tous les inscrits!

Au menu :

Salade de chèvre chaud sur toast

Plat: Agneau, flan de légumes, tomates roties, pdt sautées.

Dessert: tartelette au citron.

21h30' : Remise des prix de la quatrième étape du CFT 2018 pour la [FFM](#)

A suivre la petite soirée dansante.

02 heures : Fermeture de la salle.

Navettes prévues pour le camping de 18 heures à 2 heures

Dimanche 13/05/2018

De 8h à 10 heures : Petit déjeuner (pain, croissant, beurre, confiture, café, thé, cacao, jus orange).

10 h : Nous vous proposons la visite du musée de la moto à Saint Paul sur Ubaye
Possibilité de petite ronde à choisir dans le livret qui vous a été distribué.

(Tracé par l'office du tourisme)

Un lunch packet est proposé sur réservation via le bulletin d'inscription au prix de 10€.

12h30' : Clôture de notre programme et fermeture de la salle !

Réservation pour le 25/04/ 2018

Par chèque à l'ordre de la FFM.
Fédération Française de Motocyclisme
Commission Tourisme
Anne Bouilly
74 avenue Parmentier
75011 PARIS

Le bulletin d'inscription en annexe est à compléter et à nous retourner par mail sur :
lespetitsgrismc@gmail.com

Merci.



Règlement particulier de la ronde « Barcelonnette 04 »
Quatrième étape du Championnat de France



Art. 1 Le Moto « Les Petits Gris La Bruyère », mandaté par la Commission Nationale de Tourisme de la Fédération Française de Motocyclisme, organise à Barcelonnette (04400), les 12 et 13 mai 2018 un rassemblement motocycliste.

Art. 2 Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers de 2 roues motorisées et side-cars homologués, assurés et conformes à la réglementation en vigueur.

Art. 3 Cette étape compte pour le Championnat de France de Tourisme.
Seuls les clubs affiliés à la FFM et les participants possédant une licence FFM Tourisme, à jour pourront prétendre aux différents classements.

Art. 4 Les classements seront effectués conformément aux règlements Tourisme de la FFM.

Art. 5 Le parcours pour accéder sur le lieu du rassemblement (Salle du marché couvert, place Aimé Gassier) sera fléché à partir des principales entrées de Barcelonnette.

Art. 6 L'accueil et les contrôles d'arrivée seront ouverts le samedi de 10h à 19h.
Les concurrents se présentant hors de cet horaire ne pourront prétendre aux classements.

Art. 7 Les droits d'inscription sont fixés à
36 € par adulte licencié FFM (ou UEM), **46 €** pour les non licenciés, pour le samedi soir et pour les personnes s'inscrivant avant le 24 avril 2018.

Une majoration de **10 €** sera appliquée pour les personnes s'inscrivant après cette date.
Les **enfants** de 8 à 12 ans bénéficieront du demi-tarif. Gratuité pour les moins de 8 ans.

L'inscription donne droit aux:

- camping gratuit, pour le week-end (vendredi - lundi midi)
- balade avec visite de la distillerie de Méolan (sur inscription préalable) le samedi après-midi.
- visite du musée de la moto à Saint Paul sur Ubaye le dimanche matin
- repas avec animation le samedi soir
- 1 souvenir

Des prestations complémentaires sont possibles (sur réservations) :

- restauration et soirée le vendredi 11 mai : 25,00€
- visite du musée du Barrage de Serre Ponçon le samedi après-midi : 12,50€
- repas à emporter le dimanche midi : 10,00 €

Art. 8 Les inscriptions préalables, permettant de bénéficier du tarif préférentiel, devront être adressées avant le 25 avril 2018 à:

Chèque à l'ordre de la FFM

Fédération Française de Motocyclisme
Commission Tourisme
Anne Bouilly
74 avenue Parmentier
75011 PARIS

En cas d'impossibilité de respecter ce délai, il est instamment demandé aux responsables des clubs de contacter les organisateurs par téléphone, ceci afin de faciliter leur tâche en permettant d'établir des prévisions quant au nombre de motocyclistes à accueillir.

Art. 9 La remise des prix aura lieu le samedi soir au cours de la soirée.

Art. 10 Le jury de l'étape sera composé de trois personnes:

- un délégué de la Commission de Tourisme FFM
- un délégué de la Ligue de Provence
- un délégué du MC Les Petits Gris

Art. 11 Les réclamations éventuelles devront être présentées conformément au règlement FFM de Tourisme.

Art. 12 La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent responsables de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient responsables.

Art. 13 En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et des officiels.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il ne puisse être réclamé d'indemnité.

La présentation du permis de conduire et de l'attestation d'assurance pourra être exigée lors de la validation de l'engagement sur les lieux de la manifestation.

En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation d'inscription.

Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront prétendre à des indemnités.

